

Date : 6 décembre 2022	Nombre de pages : 2	Emetteurs : Direction du Réseau Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires Direction comptable et financière Direction des Politiques Familiales et sociales
Information technique	Nature : Information	
Destinataires :	Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Caisses d'Allocations Familiales et des Centres de ressources Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs comptable et financiers	
Domaine :	GESTION	Date d'application : Immédiate
Mots-clés : Aripa, modes opératoires, ASF R, ASF C, NSF		
Objet : Modes opératoires ASF Recouvrable, ASF Complémentaire et NSF révisés		

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs comptable et financiers,

Les modes opératoires font partie intégrante du processus actuel ARIPA (PM26) « **Piloter et Gérer l'offre de service de l'ARIPA** » qui sera intégré en 2023 dans le cadre de la DQI V2 au sein du processus M3 - Assurer un paiement rapide et régulier du juste droit à l'utilisateur. Ils décrivent les différentes tâches relatives à ces activités.

Suite à la diffusion de ces modes opératoires effectuée en 2018, les différentes évolutions législatives et réglementaires intervenues, avec en particulier la mise en place de l'intermédiation financière, ont rendu nécessaires leurs **mises à jour**.

Celles-ci ont été effectuées par le Centre national d'appui à l'Aripa (Cn2a) et les Caf référentes de chaque mode opératoire et en association avec la Direction des politiques familiales et sociales (Dpfas) et la Direction comptable et financière (Dcf).

La présente information technique vise à présenter trois modes opératoires mis à jour des nouveautés législatives et/ou des pratiques métier. Ils viennent compléter le référentiel national des pièces justificatives et le mode opératoire complétude déjà diffusés par information technique 2022-147 du 27 octobre 2022.

Leur présentation a été faite aux Caf pivots Aripa lors du Comité technique national Aripa du 10 mars 2022 et les suggestions émises ont été intégrées.

Il est précisé que suite aux différents ateliers menés avec les Caf, les prochains modes opératoires travaillés à partir de 2023 se feront sous des formats plus pédagogiques et plus lisibles pour faciliter leur partage et appropriation dans les services Aripa.

1) Le mode opératoire « Allocation de soutien familial recouvrable (ASF R) »

Ce mode opératoire décrit le traitement d'une demande d'ASF-R au sein de la demande unique "Dasarif": pré-requis, traitement de la demande (recherche et création du tiers débiteur, date d'ouverture du droit, vérification des résultats) et la gestion du refus du droit.

2) Le mode opératoire « Allocation de soutien familial complémentaire (ASF C) »

Ce mode opératoire décrit le traitement d'une demande d'ASF-C au sein de la demande unique "Dasarif": pré-requis, traitement de la demande, ouverture et refus du droit.

3) Le mode opératoire « NSF »

Ce mode opératoire présente l'outil NSF dans le cadre de la gestion du recouvrement forcé : prérequis et gestion du recouvrement des créances dans NSF (gérer le dossier, créer le créancier, suivre sa situation, créer le débiteur, suivre le ou les enfants et leur situation, suivre le jugement, suivre la défaillance, vérifier l'état de la dette et enregistrer un mémo).

Pour rappel la gestion de la phase amiable fait l'objet d'un mode opératoire particulier.

L'ensemble de ces modes opératoires seront intégrés dans @doc prochainement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale déléguée en charge
de la Direction du réseau

Le Directeur comptable et financier national

Le Directeur général délégué chargé des Politiques familiales et sociales